

Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG)



**Contribution du FFSG pour faciliter la recherche du Consensus au tour
de la conduite de la transition**

Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG)

Table des matières

I. INTRODUCTION	3
II. RECHERCHE DU CONSENSUS ET GESTION INCLUSIVE DE LA TRANSITION	3
1. Gestion des différends issus de la conduite de la transition.....	3
2. Recherche d'un consensus général sur la mise en œuvre, l'appui technique et le suivi de l'Agenda de la Transition.....	3
III. ANALYSES DU FFSG SUR LES DIX (10) POINTS DU CNRD, EN ACCORD AVEC LA CEDEAO	4
1. Les éléments du ressort d'un retour à l'ordre constitutionnel	4
1.1. La Constitution :.....	4
1.2. L'organe de gestion des élections:.....	4
1.3. Les lois organiques :.....	4
1.4. Le fichier électoral :.....	4
1.5. Le référendum	5
1.6. Les élections locales,.....	5
1.7. Les législatives :.....	5
1.8. L'élection présidentielle	5
2. Les éléments du ressort de la continuité de l'administration et du développement :	5
2.1 Le RGPH :.....	5
2.2 Le RAVEC.....	5
3. Les éléments du ressort de la gestion inclusive, participative et apaisée de la transition :	6
3.1 Les questions de liberté de manifestations :.....	6
3.2 La moralisation de la gestion publique et l'exercice du droit civique et politique	6
IV. CONCLUSION	6



Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG)

I. INTRODUCTION

Le **Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG)** fort de sa proximité avec les populations à la base et de ses diverses relations avec les différents acteurs de la vie publique, a toujours proposé, plaidé et interpellé pour un format objectif et réaliste de dialogue inclusif comme levier de la conduite de la transition dans le respect des lois et des droits afin de pallier aux risques de troubles sociopolitiques et sécuritaires dans le pays.

C'est pourquoi, le FFSG engagé, depuis le début de la transition de façon indépendante et objective, à la recherche d'une approche inclusive, transparente et consensuelle pour un retour rapide à l'Ordre Constitutionnel normal, avec le moindre risque pour la stabilité économique, politique, sociale et sécuritaire du pays et de la sous-région, a toujours fait des propositions citoyennes aux autorités de la transition et aux partenaires.

Ainsi, le **Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG)**, se félicite des ouvertures en cours au niveau national à travers les échanges entre les parties prenantes et au niveau international à travers un début d'accord avec la CEDEAO sur le chronogramme de la transition. Pour ce faire, le FFSG se fait le devoir en prenant en compte ces évolutions enregistrées et la synthèse de ses propositions pour un dialogue inclusif et constructif, de contribuer à favoriser la recherche du consensus autour de la conduite de la transition.

II. RECHERCHE DU CONSENSUS ET GESTION INCLUSIVE DE LA TRANSITION

Compte tenu de certains impairs et différends nés de la gestion de la transition, ainsi que du déficit de consensus entre le CNRD et de nombreux acteurs sociopolitiques du pays autour du contenu de la transition et de sa durée, le FFSG propose la recherche du consensus pour une gestion inclusive en deux (2) étapes :

1. Gestion des différends issus de la conduite de la transition

- a. Améliorer le cadre de facilitation en cours, à travers la désignation des facilitateurs par les coalitions en contradiction avec les autorités de la transition, pour constituer un pool de facilitateurs avec les trois (3) facilitatrices déjà désignées par le gouvernement;
- b. Analyser les différends ou contradictions entre le CNRD et ces acteurs pour des propositions d'une approche de facilitation;
- c. Organiser un dialogue direct entre le CNRD et ces acteurs opposés à sa gestion, pour lever lesdits différends ;

2. Recherche d'un consensus général sur la mise en œuvre, l'appui technique et le suivi de l'Agenda de la Transition

A cette étape, après la gestion des différends issus des treize (13) premiers mois de transition par le CNRD et également sur le contenu et la durée de la transition, consistera à la définition des stratégies et ressources nécessaires à la mise en œuvre du Chronogramme. A cet effet, un cadre permanent regroupant les acteurs sociopolitiques, le CNRD, le gouvernement, le CNT et les partenaires, sera institué pour la mobilisation des ressources, l'appui technique et le suivi de la mise en œuvre du Chronogramme de la transition. Cette étape peut être également conduite par le pool de facilitateurs cité plus haut.

Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG)

III. ANALYSES DU FFSG SUR LES DIX (10) POINTS DU CNRD, EN ACCORD AVEC LA CEDEAO

Il est à rappeler que depuis le dernier trimestre de 2021, le FFSG à la suite d'une enquête de perception auprès des guinéens suivie d'un atelier de production regroupant l'ensemble des plateformes, ONG et Réseaux/associations de la société civile et des consultants nationaux, a fait à travers la DACT, une proposition de chronogramme qui contenait tous les dix (10) points proposés par le CNRD et les autres organes de la transition. Partant de cette proposition et les contraintes liées à la gestion de la transition, le FFSG présente une analyse objective de ces dix (10) points en deux (2) grandes familles à savoir (i) **les éléments ou actions du ressort d'un retour à l'ordre constitutionnel** et (ii) **les éléments ou actions du ressort de la continuité de l'administration et de développement**.

1. Les éléments du ressort d'un retour à l'ordre constitutionnel

1.1. La Constitution :

Il serait très objectif de capitaliser les efforts issus du consensus passé et respectueux de la mémoire des victimes, en faisant la révision de la constitution de 2010 pour mieux l'adapter aux besoins et réalités du pays. Ainsi, certains aspects pourront être revus, tels que:

- a. les institutions républicaines, dont le nombre pourrait être réduit par rapport à la constitution de 2010,
- b. la question de mandats, qui pourrait être à deux (2) dimensions, à savoir:
 - les mandats électifs c'est-à-dire pour les députés et les conseillers communaux d'une part et le/la Président (e) de la République d'autre part;
 - les mandats nominatifs, notamment les institutions qui garantissent la stabilité démocratique, telles que les Cours (la Cour Suprême, la Cour Constitutionnelle...) dont les membres pourraient être nommés à vie;
- c. la candidature indépendante aux élections locales et nationales (législatives et présidentielles).

1.2. L'organe de gestion des élections:

Pour permettre à la transition de travailler à une administration publique apolitique et de développement, mais aussi réduire les soupçons sur la sincérité des élections pendant la transition, il faut objectivement et logiquement mettre en place un OGE indépendant qui pourrait avoir deux (2) instances à savoir : (i) celle d'orientation et de suivi, qui sera constituée sur la base du paysage politique et social, et (ii) celle technique dont les membres seront recrutés sur la base de leurs compétences et leur intégrité, pour la planification et la mise en œuvre des opérations électorales.

1.3. Les lois organiques :

Tout comme la constitution, il suffit de capitaliser les acquis en matière de lois organiques en ouvrant des échanges autour des lois existantes avec la contribution des spécialistes dans les différents domaines.

1.4. Le fichier électoral :

Vu que le fichier qui a servi à la dernière élection (fichier de 2020) a fait l'objet de large consensus du côté politique en grande partie et de l'ensemble des acteurs de la société civile

Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG)

et les partenaires techniques, en partant d'une étude de l'interopérabilité avec d'autres données, ledit fichier peut servir de base, après révision, aux différents scrutins dans le cadre de la transition. Ainsi, le fichier pour les élections post transition pourrait être tiré de l'état civil si son niveau de modernisation et d'accessibilité aux citoyens en milieu urbain et rural offre de telle opportunité technique et opérationnelle.

1.5. Le référendum

Si le projet de constitution à soumettre au referendum est issu d'un consensus entre les organes de la transition et la majorité des acteurs sociopolitiques du pays, sa vulgarisation auprès des électeurs pourrait se faire dans un délai maximum de 30 jours pour l'organisation d'un scrutin référendaire apaisé.

1.6. Les élections locales,

Elles peuvent être organisées cumulativement avec les législatives dans un délai maximum de deux (2) mois après le referendum pour réduire les dépenses de remobilisation et de redéploiement du matériel électoral.

1.7. Les législatives :

A défaut d'être cumulées aux locales, elles pourraient être associées au premier tour de l'élection présidentielle, pour l'installation de la nouvelle assemblée dans la semaine que l'investiture du président élu.

1.8. L'élection présidentielle

Avec cette séparation des activités du ressort d'un retour à l'ordre constitutionnel et les activités du ressort de la continuité de l'administration et du développement, l'élection présidentielle pourrait être organisée pour l'installation, au plus tard en mars 2024, du prochain Président de la République démocratiquement élu.

2. Les éléments du ressort de la continuité de l'administration et du développement :

2.1 Le RGPH :

S'il requiert le consensus sur son opportunité pendant la transition, malgré qu'il ne devait être engagé qu'en 2024, et également si les ressources, notamment financières sont mobilisables, pour une question d'efficacité, il pourrait être engagé pendant la transition et s'achever après celle-ci.

2.2 Le RAVEC

Il suffit de capitaliser les acquis en la matière et renforcer les perspectives d'avant 05 septembre 2021, pour établir un fichier d'état civil moderne et désintéressé de tout calcul politicien, pouvant servir de base pour un fichier électoral permanent au compte des scrutins d'après transition.

Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG)

3. Les éléments du ressort de la gestion inclusive, participative et apaisée de la transition :

3.1 Les questions de liberté de manifestations :

Il suffirait simplement du respect de la charte de la transition, des conventions internationales et des lois de la République en la matière. Toutefois, des dispositions particulières pourraient être prises telle que, l'obligation de la mise en place d'une commission mixte d'encadrement entre les organisateurs et les autorités de l'itinéraire de la manifestation.

3.2 La moralisation de la gestion publique et l'exercice du droit civique et politique

- a. Evaluer les actions de la CRIEF et procéder à une révision de son fonctionnement pour la rendre plus objective et efficace ;
- b. Ne faire recours à la prison avant jugement équitable, qu'exceptionnellement pour des cas avérés de flagrant délit ou de soupçons de fuite face à l'obligation de redevabilité ;
- c. En attendant un procès juste et équitable, que tous les acteurs socio-politiques détenus soient remis en liberté sous contrôle judiciaire avec le libre exercice de leurs droits civiques et politiques ;
- d. Que toute personne dont la culpabilité n'est pas établie à travers un jugement équitable, même en cas de procédure en cours soit habilitée à être électeur et éligible aux élections en vue. Ainsi, même après son élection, en cas de condamnation, les sanctions qu'elles soient pénales ou civiles lui soient applicables ;
- e. En cas de nécessité d'évacuation sanitaire des personnes poursuivies pour des faits présumés de détournements des biens publics et autres délits assimilés, que des garanties de retour après soin, soient données par la personne poursuivie et ses conseils, au besoin par la structure sanitaire d'accueil.

IV. CONCLUSION

Cette contribution parmi la dizaine faite par le **Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG)** depuis le 05 septembre 2021, pour une transition inclusive et apaisée, est une approche d'analyse et de traitement des différends nés de la gestion de la transition, en vue de favoriser la recherche d'un consensus permanent, conformément à la Charte de la transition, les lois de la République et les conventions internationales dans l'intérêt du peuple de Guinée et la stabilité dans la Sous-Région.



Le Coordinateur

Abdoul SACKO